

TÉLÉTRAVAIL :

L'installation des actifs à domicile

L'Observatoire du Travail à Distance réalisé par L'ObSoCo en partenariat avec IDHEAL et Action Logement interroge les conditions de travail à domicile des actifs, vues par les salariés et des responsables RH et dirigeants d'entreprise. Élément crucial pour la posture, **la qualité de l'assise est l'un des éléments les plus importants pour une bonne installation en télétravail**. Nous vous proposons pour cette édition, un petit tour en image de la variété des installations chez les télétravailleurs.

La crise sanitaire a été l'occasion de l'arrivée en force du télétravail dans la vie de toute une catégorie d'actifs, dont la profession le permet. Cette période fut le moment d'une installation massive des actifs en télétravail, occasionnant des **modifications de l'organisation de l'espace du domicile** (65% des télétravailleurs disposent d'un espace dédié au travail dans leur logement, qu'il s'agisse d'une pièce consacrée au télétravail (34%) ou d'un espace aménagé au sein d'une autre pièce (31%). Pour près de la moitié d'entre eux (46%), l'aménagement de cet espace a été réalisé suite à la crise sanitaire) et de son équipement.

L'équipement

Les actifs en télétravail ont dû repenser l'organisation de leur logement pour y intégrer la pratique du travail et par là même, s'équiper.

Du côté des entreprises, l'installation de leurs salariés à domicile a constitué un défi dans un contexte alors inédit de confinement, alors que beaucoup d'entre elles n'avaient pas encore entamé de réflexion autour du télétravail.

Les responsables et dirigeants interrogés dans de notre Observatoire ont rapporté **variété de stratégies d'accompagnement à l'installation à domicile des salariés**.

Certaines entreprises ont participé à l'installation de leurs salariés à domicile : financement (souvent

plafonné) d'une partie de l'équipement, informatique notamment, participation aux charges, facilitation de l'accès à des tarifs préférentiels, ou encore remise de kits de confort et de sécurité dans le cadre du télétravail ; les réponses des entreprises ont été multiples. Cependant, l'équipement en mobilier et surtout d'une chaise de bureau ergonomique constitue souvent **une limite à la participation financière** des employeurs pour l'installation en télétravail.



On n'a pas tous les mêmes besoins concernant l'installation à domicile. Ce qui nous semblait important, c'est qu'à partir du moment où l'entreprise pousse le télétravail, il faut permettre aux gens de s'équiper.

(Automobile)

Chaises de bureau

La crise sanitaire a été souvent l'occasion d'aménager, souvent dans l'urgence, un espace de travail au sein de leur domicile, qui en était jusque là dépourvu. Aujourd'hui, post-crise sanitaire, 65% des actifs disposent d'un espace dans leur domicile, dédié au télétravail.

Cet espace remplit souvent d'autres fonctions : rangements (49%), chambre d'appoint ou d'amis (28%), salle de détente (14%).

Dans les photos de leur espace envoyées par les actifs qui télétravaillent, celles et ceux qui ont pu aménager un espace dédié au travail montrent souvent un endroit de la maison dédié au travail, isolé des espaces de vie commune. Il accueille plus facilement une chaise de bureau ergonomique, permettant à une partie des télétravailleurs d'exercer leur activité dans de bonnes conditions. Cela est moins le cas lorsque le travail s'installe dans une pièce commune aux membres du foyer.

Côté employeur, l'installation à domicile des collaborateurs en télétravail apparaît souvent comme **une question réglée pendant la crise sanitaire**, période pendant laquelle la question a été adressée. Depuis la levée des restrictions sanitaires, certaines entreprises semblent considérer l'installation des salariés en télétravail comme ne relevant plus (pas ?) de leur périmètre.

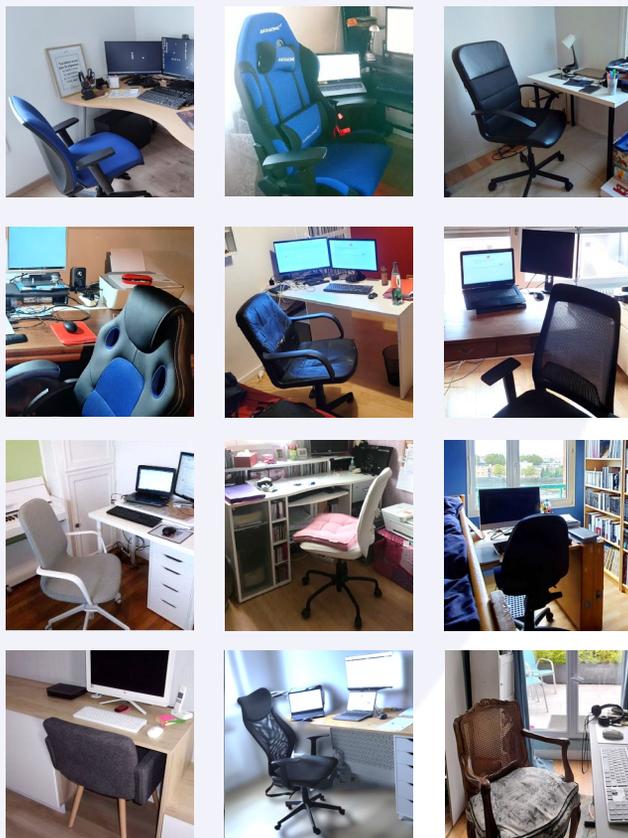
Figure #1

Multiples fonctions de l'espace de travail



Figure #2

Photos de l'installation à domicile d'actifs qui ont un espace de travail aménagé



Pendant la phase de COVID, on a vu que, au delà des conditions mises en place par l'employeur, il y a des logements qui ne permettent pas le télétravail. Tout le monde n'est pas logé de la même façon, que ce soit la présence d'enfants, ou un petit logement... (Emploi)

Chaises de salle à manger

De fait, un décalage apparaît nettement entre la perception des entreprises qui considèrent souvent la question de l'installation des salariés à domicile comme réglée, et le quotidien des salariés pour qui leur chaise est une source d'inconfort.

L'assise est donc un enjeu crucial dans la qualité des conditions de travail à domicile : l'Observatoire met en lumière que **31% des répondants sont insatisfaits de leur chaise** dans le cadre de leur pratique du télétravail. Or celle-ci mérite une attention particulière des employeurs, étant l'élément qui cristallise le plus l'insatisfaction des salariés lorsqu'on les interroge sur leurs conditions de télétravail.

Et pour cause ! Lorsqu'on demande une photo de leur installation en télétravail aux répondants, florilège de chaises de cuisine, de salle à manger, de lits, de canapés, et autres tabourets rejoignent le cortège des chaises de bureau.

En effet, 57% des actifs en télétravail ayant aménagé un espace permanent ou provisoire de travail dans leur logement se sont installés dans le salon ou la salle à manger, favorisant l'installation sur **une chaise inadaptée** à la station assise prolongée.

Une installation susceptible d'entraîner pour certains douleurs lombaires et tensions. Santé Publique France a cherché à évaluer l'impact du télétravail sur les lombalgies lors du premier confinement : sans surprise, les salariés en télétravail étaient 2,5 fois plus confrontés aux lombalgies que les autres actifs*.

Malgré les dispositifs d'aide mis en place au sein de certaines entreprises pour faciliter l'accès à des équipements, nombreux sont les actifs qui sont encore confrontés à des conditions de travail à domicile insatisfaisantes, avec des équipements inadaptés, sans pour autant que cette situation ne les contraigne à renoncer à la pratique du télétravail.

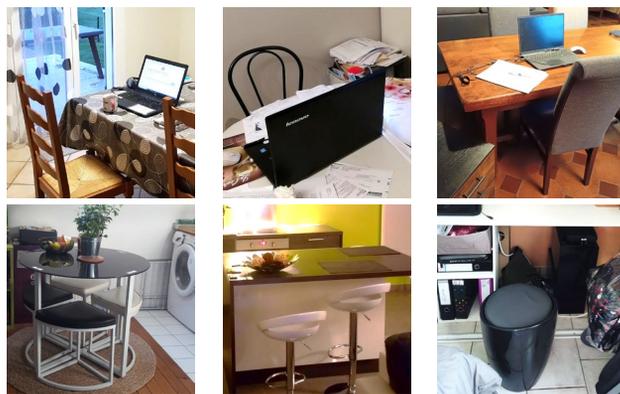
Figure #3

Installation provisoire des actifs en télétravail



Figure #4

Installation des actifs en télétravail



En quoi votre logement est-il inadapté au télétravail ?
– Actifs en télétravail

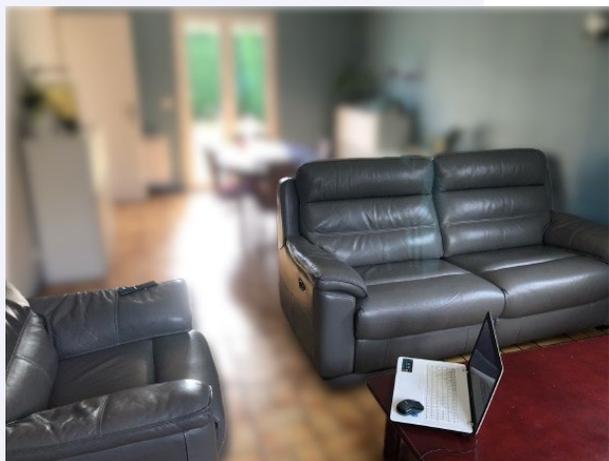
- Aucun espace de télétravail prévu, je travaille sur une table ronde avec une chaise et non un fauteuil adapté.
- Je n'ai pas de bureau et je travaille à une place inadaptée (table haute + chaise de bar) ; ce qui m'a provoqué des ennuis de santé.

Canapés, lits... et compagnie !

Dans les photos de leur espace de travail envoyées par les actifs répondant à notre enquête, quelques installations se démarquent : canapés et lits se mêlent aux rangs de chaises de bureau et de salle à manger. A noter que l'installation en télétravail dans un lit, plutôt rare dans le corpus de photos récoltées, nécessite un arrangement de l'espace pour pouvoir y installer un ordinateur : posé sur un tabouret, ou un support pour ordinateur portable. À noter également dans notre corpus d'images

Figure #5

Installations en télétravail



MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

L'Observatoire du travail à distance s'appuie sur une enquête réalisée en ligne par L'ObSoCo sur le panel Bilendi du 5 au 20 octobre 2022. L'étude a été conduite sur la base d'un échantillon de 3.000 actifs représentatif de la population active de France métropolitaine âgée de 18 à 67 ans avec un suréchantillonnage sur les télétravailleurs. 15 responsables RH et dirigeants.es d'entreprise ont également été interrogés sous la forme d'entretiens qualitatifs.

envoyées par les actifs en télétravail, une présence récurrente et (pas si) discrète de compagnie.

Enfants faisant leurs devoirs, chats qui escaladent le bureau, chiens endormis et même gerbilles, le travail à domicile est loin d'être un long fleuve tranquille.

Figure #6

Compagnies variées

